

L'ÉCHO DE MAREAU

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE 15 MAI 2025

Délibérations suite au retrait de délégation à Monsieur Michel HURAULT, 2ème adjoint et Monsieur Eric TAVERNIER, 3ème adjoint.
Suite au retrait de délégation de MM. HURAULT et TAVERNIER. Le Conseil Municipal se prononce sur le maintien de ces derniers dans leur poste d'adjoints, à la majorité.

CONSEIL MUNICIPAL 2 JUIN 2025

MISE EN PLACE D'UN FORFAIT D'INTERVENTION POUR L'ENLEVEMENT DE DEPOTS SAUVAGES

Considérant la charge financière liée à l'intervention des services municipaux pour rétablir l'intégrité du domaine public, après enlèvement des dépôts sauvages de déchets, d'immondices, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du forfait d'intervention suivant auquel s'ajoute les frais de nettoyage liés à l'intervention des services municipaux :

Dénomination du dépôt	Tarif
Ordures ménagères / cartons	Forfait base intervention : 70 €
Objets encombrants	Frais d'intervention : 35 € la ½ heure (en sus)

RETENUE DU DEPOT DE GARANTIE AUBERGE MONTAFILAN

Madame le Maire expose à l'assemblée le montant de la dette relative au bail de l'auberge contractée par M. Pascal BLOC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la retenue du dépôt de garantie qui s'élève à 840 €.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Les communes peuvent par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition, instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire

Le Conseil Municipal refuse à la majorité l'instauration de la TLPE.

.../..

INAUGURATIONS

Samedi 10 mai

Inauguration des Ateliers municipaux :
Elisabeth KERLOVÉOU, en présence de
Christophe HURAULT, Sous-Préfet,
de Sophie PELHÂTRE, Conseillère Départementale,
et d'Anthony BROSSE, Député.



Lundi 12 mai

Inauguration de la boîte à livre offerte par le Lions Club et installée aux 4 Chemins, en présence de
Christophe CHAILLOU, Sénateur



MOTION CONTRE LA CREATION D'UN EPF D'ETAT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'Etat souhaite créer un établissement public foncier d'Etat (EPF d'Etat) sur la Région Centre-Val de Loire. Aucune stratégie, ni réflexion n'ont été produites et communiquées auprès des élus locaux, des instances des collectivités concernées et des EPF existants. Actuellement deux EPF locaux sont implantés sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire : l'EPFLI Foncier Cœur de France, basé à Orléans et couvrant tout ou partie des départements du Loiret (45), de l'Eure-et-Loir (28), du Loir-et-Cher (41), du Cher (18) et de l'Indre (36) et l'EPF de Tours Val de Loire, situé à Tours, en Indre-et-Loire (37) et couvrant la métropole de Tours. Cette éventuelle création d'un nouvel établissement étatique n'apparaît pas d'une évidence efficiente et ni même relever d'un besoin formulé par les élus du territoire dans la gestion des projets d'aménagements, dès lors que l'action des Etablissements existants est connue, satisfait le besoin des collectivités adhérentes et se situe au plus proche des besoins des territoires.

Le Conseil Municipal adopte cette motion à la majorité.

L'intégralité des délibérations et annexes est consultable en mairie aux horaires et jours d'ouverture (lundi et jeudi de 8h à 12h et 14h à 19h)

A vos agendas :

- **Lundi 8 juillet 19h** Conseil municipal
- **Dimanche 13 juillet** retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- **Lundi 14 juillet** repas républicain (sur inscription), pétanque, en musique avec « Les Midshell »
- **Lundi 29 septembre** Conseil municipal
- **Samedi 11 octobre** Concert pour Curie
- **Dimanche 12 octobre** Marche octobre Rose
- **Jeudi 30 octobre** Bus numérique (atelier de 10 personnes)

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est finalisé. Un arrêté a été signé par le Maire et le document transmis en Préfecture. Pour rappel, le PCS est déclenché par le Maire en cas d'incident majeur sur une partie ou sur la totalité du territoire communal pour la mise en sûreté de la population.

SITOMAP—rappel

Suite à de nombreux contrôles de bacs sur le territoire ces derniers temps, le SITOMAP a constaté des anomalies et souhaite faire un petit rappel concernant les déchets verts et le polystyrène. A ce jour, beaucoup de personnes mettent ces déchets dans leurs bacs Ordures Ménagères ou sélectif. Pour rappel, ces déchets sont à déposer en déchèterie.



PLAN CANICULE 1ER JUIN—15 SEPTEMBRE

Vous êtes âgé(e) et/ou en situation de handicap, isolé(e) ou vulnérable, si ce n'est pas encore le cas, pensez à vous faire recenser en mairie afin d'être contacté(e) en cas de déclenchement d'une alerte canicule.